

88/2026

Saint-Florent, le 04 mars 2026

**ARRETÉ DE CIRCULATION PIETONNE  
TRAVAUX SUR IMMEUBLE POGGI  
23 PLACE DES PORTES  
du 04/03/2026 AU 04/04/2026**

Le Maire de la Commune de Saint-Florent,

Vu le Code de la route, notamment les articles R 411.5, R 411.7 et R 411.8 ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122.22, L2122.23, L2211.1, L2212.2, L2213.1, L2213.3, L2213.5 ;  
Vu le Code de la Voirie Routière ; l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;  
Vu la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements, des Régions et L'Etat ;

VU la demande de Madame BONO Angèle en date du 02 mars 2026.

**CONSIDERANT** les travaux de réfection des balcons sur l'immeuble Poggi situé 23 Place des Portes - 20217 Saint-Florent qui se dérouleront du 04/03/2026 au 04/04/2026.

**ARRETÉ**

**Article 1** – La circulation piétonne sera interdite devant l'immeuble Poggi situé 23 Place des Portes - 20217 Saint-Florent du 04/03/2026 au 04/04/2026.

**Article 2** - Le chef de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

